



PRÉFET DE LA REGION OCCITANIE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Direction des Risques Naturels

Département Ouvrages Hydrauliques et
Concessions

Synthèse des observations du public sur le projet de travaux sur la concession hydroélectrique de Sabart (09)

La synthèse est disponible
du 8 février 2017 au 8 mai
2017

I. Contexte et objectifs du projet

Contexte réglementaire :

L'aménagement de Sabart est une concession hydroélectrique de l'Etat actuellement exploitée par EDF, dans le département de l'Ariège (concession mise en service en 1929 et renouvelée par arrêté préfectoral du 29 décembre 2006).

L'article R.521-41 du Code de l'Energie spécifie que, pour les concessions hydroélectriques, tous les travaux d'entretien et de grosses réparations sont autorisés par arrêté du Préfet.

Compte-tenu des incidences potentielles sur les intérêts visés à l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, le dossier est soumis à la participation du public telle que définie dans la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012.

La DREAL est le service chargé du contrôle de la sécurité des ouvrages hydroélectriques concédés et de la gestion des concessions hydroélectriques pour le compte des Préfets de départements.

Nature de l'opération :

EDF, titulaire de la concession de Sabart sur la rivière Vicdessos dans l'Ariège, a déposé un dossier de demande d'autorisation de travaux pour la période 2017-2020, décrivant les travaux prévus, leur phasage et les dispositions prises pour éviter ou réduire les impacts sur l'environnement et le voisinage.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du programme de maintenance nationale d'EDF, dont l'objectif est de traiter les matériels les plus sensibles vis-à-vis des enjeux forts comme la sûreté et la disponibilité, les diagnostics menés sur les conduites forcées de Sabart ont conclu à la nécessité d'entreprendre les travaux suivants :

- remplacement de la partie aérienne des conduites forcées, des vannes de tête et réhabilitation de la conduite de décharge,
- rénovation de la prise d'eau de Montréal (commune d'Auzat),
- travaux de maintenance dans la galerie d'amenée à l'usine de Sabart,
- rénovation du poste électrique 63 kV de Sabart,
- travaux de maintenance dans l'usine de Sabart.

Ces travaux vont entraîner un arrêt de l'usine de Sabart entre juillet 2018 et juillet 2020 et une modification des écoulements (retour à un débit naturel) dans les cours d'eau à l'amont (Videssos, Suc et Siguer).

II. Date et modalités de participation du public

Le dossier de travaux déposé par EDF a été mis à disposition du public du 6 janvier au 6 février 2017 inclus.

La participation a pu être effectuée :

- ✓ Par voie électronique sur le site de la DREAL Occitanie rubrique « participation du public » :

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/procedures-en-cours-ex-midi-pyrenees-r7581.html>

- ✓ Par voie postale à l'adresse suivante :

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
(DREAL) Occitanie
Direction des Risques Naturels
Cité administrative - Bâtiment G
1 rue de la Cité administrative - CS 80002
31074 TOULOUSE Cedex 9**

Sur demande, les documents pouvaient être consultés sous format papier auprès de la DREAL Occitanie.

III. Synthèse des avis exprimés par le public

Aucun avis n'a été exprimé.